



DURÉE

2 jours (soit 14 heures)
7h / jour – 9h00-12h30 / 14h-17h30

PRIX

682,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 : titulaires de la carte professionnelle mais aussi négociateurs salariés ou indépendants

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Questionnaire de satisfaction
En fin de formation, le stagiaire s'auto-évalue en remplissant la grille de compétences de l'attestation de fin de formation

PLUS D'INFOS

Tél. : 09 69 32 08 05
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

ALURO2 :

Formation obligatoire des professionnels de l'immobilier

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle.

OBJECTIFS

- ✓ **Prévenir** les risques juridiques en transaction immobilière et **savoir adapter** sa pratique professionnelle à ces dispositions.
- ✓ **Maîtriser** les techniques de l'immobilier.
- ✓ **Justifier** des compétences indispensables aux domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

PROGRAMME

JOURNÉE 1

- ✓ Accueil des participants
- ✓ Présentation et tour de table

Matin

- ✓ Accueil et Introduction
- ✓ Top 10 des mauvaises pratiques
- ✓ Les frais d'agence
- ✓ Les étapes de l'accession
- ✓ Le frais de notaire
- ✓ Les plus-values immobilières
- ✓ Déontologie

Après midi

- ✓ Méthodologie de la valeur vénale
- ✓ Prêt immobilier
- ✓ Fiscalité placement locatif
- ✓ Analyse financière de l'acquéreur

JOURNÉE 2

- ✓ Les questions techniques avant la prise de mandat
- ✓ Réaliser une visite attentive
- ✓ Pathologies
- ✓ Diagnostics immobiliers
- ✓ Evaluer la vétusté d'un bien
- ✓ Green value
- ✓ L'accessibilité des bâtiments
- ✓ Les assainissements
- ✓ Conclusion
- ✓ Evaluation des acquis de formation et tour de table



VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat